

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 22 JUIN 2023****Extrait du registre des délibérations**  
**République Française****N°DEL\_2023\_060****BUDGET SUPPLEMENTAIRE VILLE 2023**

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 16 juin 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

**Présents :**

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Sophie LEFEBURE, Arnaud BEAUVOIR, Aymeric TONNEAU, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Laurence GNEMMI à Jean-Baptiste GODILLON, Olivier LASSAL à Véronique FABIEN-SOULE, Laurent MALOCHET à Véronique CHANTEGRELET, Véronique LIGNIER à Michèle GRELLIER, Jean-Manuel PARANHOS à Inès de MARCILLAC, Nathalie MOULIN à Laurent LEFEVRE

**Secrétaire :**

Pascal PONTY

Les 33 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le Budget Supplémentaire (BS) est un budget d'ajustement qui intègre les reports en dépenses et recettes. Il permet de reprendre le résultat dégagé au Compte Administratif.

Les nouvelles dépenses et recettes inscrites au Budget Supplémentaire sont détaillées dans les annexes jointes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Supplémentaire 2023 Ville qui se présente comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	11 647 145,09	11 647 145,09
Fonctionnement	406 982,87	406 982,87
Totaux	12 054 127,96	12 054 127,96

### DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 décembre 2022, portant approbation du budget primitif de la Ville,

Considérant la nécessité d'ajuster les dépenses de fonctionnement et d'investissement,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

### DECIDE

- **d'approuver** le Budget Supplémentaire 2023 de la Ville comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	11 647 145,09	11 647 145,09
Fonctionnement	406 982,87	406 982,87
Totaux	12 054 127,96	12 054 127,96

Par 35 voix POUR, 2 voix CONTRE, 2 ABSTENTION(S),

Contre :

Pierre GUILLET, José TOMAS

Abstention(s) :

Béatrice BELLINI, Yves ENGLER

Publiée le : 23/06/2023